BP JEPS Pêche de Loisir

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport

CREPS MONTPELLIER - FONT-ROMEU languedoc-roussillon
Site de Montpellier
Certifié qualité ISO 9001

Ministère de l'Agriculture
Enseignement Agricole Public de la Lozère

Objectifs de la formation

- **Exercer le métier de** " Moniteur – Guide de Pêche de Loisir **".**
- **Conduire un projet d'**animation**, d'initiation ou de perfectionnement.**
- **Participer à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.**
- Accueillir **le public, animer la structure, assurer la** promotion **des activités.**

Contenu de la formation et structure du diplôme

Structure du diplôme

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme d'Etat (niveau IV) délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Le système d'évaluation se fait par Unités Capitalisables (UC). Pour obtenir le diplôme, toutes les UC doivent être validées.
Le candidat dispose d'un délai de 3 ans pour les valider

Contenu de la formation

Formation générale :	Expression / communication.
Formation technique :	Connaissance des publics et de l'entreprise, méthodologie de projet, préparer une action d'animation, encadrer un groupe, conduire une action éducative dans le milieu pêche, gestion d'un hébergement en milieu rural.
UC complémentaires :	Encadrer des individus dans le cadre d'une activité de Pêche de Loisir en milieu maritime. Possibilité de passer le diplôme d'Arbitre Fédéral "Pêche en Mer". Exercer les fonctions de direction dans un centre de vacances et de loisirs (CVL).

Rythme et durée de la formation

- Période : de février à décembre
- Durée de la formation : 1500 heures (dont 805h en centre et 700h en entreprise).
- Parcours de formation individualisé.

Conditions d'admission, statuts et rémunération ...

- Avoir 18 ans minimum.
- Etre porteur d'un projet professionnel, expérience professionnelle souhaitée en animation.
- Exigences préalables requises pour accéder à la formation prévue à l'article 8 - décret du 31/08/01 :
  Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la pêche datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation, une attestation de formation aux premiers secours (AFPS), une attestation de 50 m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur délivrée par une personne titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif, option activités de la natation. Une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat dans l'activité, précisée en annexe III au présent arrêté, et délivrée par un expert désigné par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs dans les conditions définies par instruction du délégué à l'emploi et aux formations.

- Statuts
  - Demandeur d'emploi : formation pouvant être financée par la Région Languedoc-Roussillon
  - Salarié (en CDD ou CDI) : le financement peut être pris en charge par le fonds de formation auquel cotise l'employeur dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)
  - Individuel payant

- Rémunération : la rémunération des stagiaires est envisagée selon la situation de chacun au moment de l'entrée en formation :
  - Pôle Emploi (AREF, RSP)
  - Région Languedoc-Roussillon (Livre IX du code du travail)...
- Taux de réussite à l'examen (en 2007) : 73,33 %

Perspectives d'emploi

- Salarié(e) dans une structure : école de pêche, fédération de pêche, AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique), collectivités territoriales…
- A titre individuel à temps partiel ou temps plein sous forme de prestations de services…
- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation (moyenne sur 2 ans) : 75 %

Enseignement agricole public de la Lozère

Contactez-nous :

CFPPA de la Lozère

Site de Marvejols

1, av. des Martyrs de la Résistance

48100 Marvejols

Tél. 04 66 32 73 99 **Fax.** 04 66 32 38 27

Mail : cfppa.lozere@educagri.fr

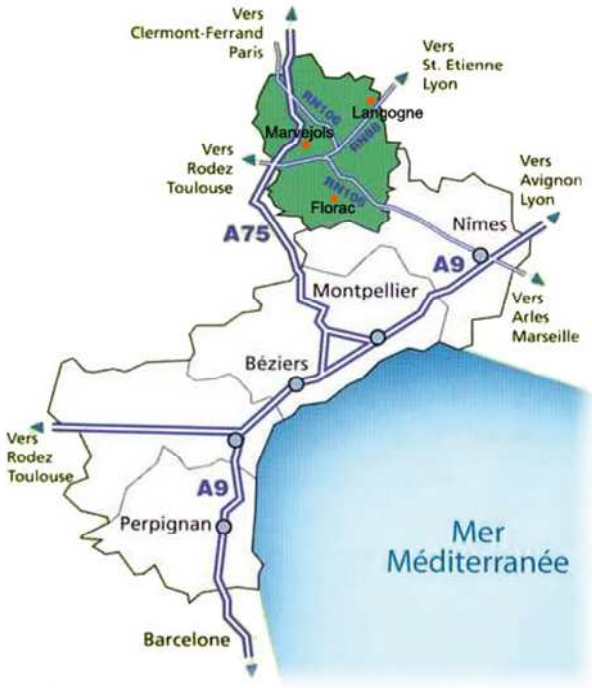

www.eplealozere.fr

ISO 9001 VERSION 2000 N°25429